

bornage

Par **germier**, le **02/09/2005** à **21:49**

je viens de recevoir une lettre d'un géomètre expert ainsi libellée
"j'ai été chargé de procéder à la définition des limites et bornage amiables d'une propriété située sur la commune de S., lieu dit terre basse cadastrée S° A n 264 en concession à l'entreprise ROUX qui souhaite en connaître les limites juridiques
d'après les renseignements que je possède vous seriez le propriétaire de ce terrain afin de définir les limites comparatives il serait utile que nous nous rencontrions sur place.....
je vous prie de lui apporter mon titre et autres documents...

Effectivement je suis un des propriétaires. et les autres indivisaires ont reçu la lettre ce terrain est affecté;

Votre avis se serait utile

et aussi pourquoi le a de mon clavier donne un q et la touche a = q et autres

Par **jeeecy**, le **02/09/2005** à **23:48**

pour le clavier je sais répondre^^

il faut que tu le remettes en français
la il doit être en américain (clavier de type QWERTZ) alors qu'en France on utilise un clavier de type AZERTY

pour le reste j'ai besoin de la traduction au minimum^^

Par **mathou**, le **03/09/2005** à **12:56**

Ca arrive lorsque je fais une fausse manipulation ou que le chat marche sur le clavier ! lol. En général je tape sur toutes les touches jusqu'à ce que ça se remette en place parce que je n'ai jamais eu le temps de vérifier dans le manuel comment on rectifie (bourrine, moi ?). Ou alors je redémarre. Est-ce que ça s'est arrangé pour toi ?

Comme ça, la traduction ?

[i:1p7g6f6n]" j'ai été chargé de procéder à la définition des limites et bornage amiables d'une propriété située sur la commune de S., lieudit terrebasse cadastrée S° A n 264 en concession à l'entreprise ROUX qui souhaite en connaître les limites juridiques. D'après les renseignements que je possède vous seriez nu propriétaire de ce terrain ; afin de définir les limites séparatives il serait utile que nous nous rencontrions sur place..... " [/i:1p7g6f6n] Germier doit donc apporter son titre et tous les documents nécessaires lors de la rencontre. Je ne suis pas sûr pour " le terrain est affermé " par contre.

:wink: :lol:

Je n'ai pas assez d'expérience donc je laisse Jeeecy répondre Image not found (tag:petufokri) type:unknown Il y a eu rénovation du cadastre ? (comme mon oncle qui s'est fait croquer une partie de son terrain sans le savoir...)

Par **Yann**, le **03/09/2005** à **14:26**

Je ne comprend pas bien la situation. En fait il vient pour effectuer la délimitation pour une liquidation de l'indivision c'est ça? Et tu ne veux pas qu'elle se fasse?

Par **germier**, le **03/09/2005** à **21:39**

la demande émane d'un tiers , donc n'a rien à voir avec une éventuelle liquidation d'indivision; or autant que je sache seul le proprio peut demander le bornage,pas le locataire; le texte de la lettre me demande le bornage de la parcelle A ,264 [b:3cckh7jl]en concession[/b:3cckh7jl] à l'entreprise ROUX sans dire si c'est le proprio ou le concessionnaire qui fait la demande

je viens de vérifier,cette parcelle appartient à mon indivision et elle est affermée ,donnée à bail à ferme : il me semble qu'il faudrait que le fermier soit mis en cause

Et le clavier marche en AZERTY sans tripotage sans même lui avoir dit "marche en AZERTY " ce qui n'aurait pas marché pcq il est sourd

J'ai pas de chat, mais un chien qui reste en bas ,mais qui fait la roue